

Initiative populaire fédérale «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 23 janvier 2009 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»²,
décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 121 596 signatures déposées, 120 460 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative HEV Suisse, 'initiatives jumelées', case postale 1173, 8032 Zurich.

17 mars 2009

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2007 5681

Initiative populaire fédérale «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	27 678	270
Berne	17 006	54
Lucerne	9 419	69
Uri	508	2
Schwyz	3 017	1
Obwald	451	0
Nidwald	888	0
Glaris	483	4
Zoug	2 038	0
Fribourg	994	6
Soleure	6 457	91
Bâle-Ville	1 134	0
Bâle-Campagne	6 673	87
Schaffhouse	1 508	16
Appenzell Rhodes-Ext.	1v068	2
Appenzell Rhodes-Int.	194	0
Saint-Gall	10 353	50
Grisons	3 945	45
Argovie	12 884	236
Thurgovie	5 749	34
Tessin	1 905	65
Vaud	2 884	77
Valais	901	6
Neuchâtel	1 205	0
Genève	1 050	17
Jura	68	4
Suisse	120 460	1 136